

Décision N° CC-DEC-2022-002

20 janvier 2022

OBJET : SIGNATURE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT DE LOCATION D'UN ROLL PACKER D'OCCASION POUR LA DÉCHETTERIE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président ;

Vu le contrat de location N° CTL2021.21 en cours, signé pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} février 2022 ;

Vu la nécessité d'un compacteur à la déchetterie de Thury-Harcourt-le-Hom qui a permis de faire face à l'augmentation des apports, d'éviter le dépôt des déchets sur les hauts de quais et à réduire le nombre de rotations ;

Vu la proposition de la société SOLEN de louer un matériel d'occasion pour une durée de douze mois, présentée ci-après :

	Montant HT
Prix de la location par mois	1 400,00 €
Frais de transport aller, déchargement, mise en service, essai et formation	1 500,00 €
Frais de transport retour et démontage	1 500,00 €

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer la reconduction du contrat de location et toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

-Information aux élus du conseil communautaire

-Information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220120-DEC-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2022

Affichage : 21/01/2022